Une circulaire du 22 mars 2022 précise les orientations de l'année dans le prolongement des Comité interministériel des Villes et dans le contexte de l'évaluation des contrats de ville.

La circulaire est signée du Directeur Général des collectivités locales et du Directeur général délégué politique de la ville de l'ANCT. Elle précise que les enjeux de coopération, de mobilisation et de mise en cohérence de l'ensemble des moyens d'action pour les QPV devront structurer la programmation des moyens de la politique de la ville autour de plusieurs priorités, détaillées en annexe :

- le soutien à la vie associative ;
- l'emploi et le développementé conomique ;
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de la tranquillité résidentielle ;
- la santé et le sport ;
- la formation aux Valeurs de la République et à la laïcité.

Il s'agit également de prendre en compte des enjeux émergents tels que les transitions écologiques dans les quartiers.

Enfin, parmi les nouveautés, la labellisation des PRE sera désormais assurée par les Préfectures. Le Portail Dauphin devrait être amélioré afin de faciliter la collaboration entre les partenaires du contrat de ville.

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Paris, le 22 MARS 2022

Le Directeur général des collectivités locales

Le Directeur général délégué politique de la ville de l'ANCT

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française

Monsieur le directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

En copie pour information à :

Mesdames et Messieurs les préfets délégués pour l'égalité des chances et sous-préfets chargés de la politique de la ville,

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux (et départementaux) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Référence	22-004271-D
Date de signature	22 MARS 2022
Emetteur	Direction générale des collectivités locales Direction générale déléguée politique de la ville de l'ANCT
Objet	Moyens d'intervention de la politique de la ville en 2022
Commande	Mettre en œuvre les orientations de la politique de la ville en 2022
Action(s) à réaliser	Mettre en œuvre les orientations de la politique de la ville en 2022
Echéance	31 décembre 2022
Contact utile	dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr grande.equipe@anct.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	3 pages et 1 annexe de 8 pages

En 2020, la crise sanitaire inédite nous a conduit à identifier et mettre en œuvre, dans des délais très contraints, des solutions d'urgence pour en atténuer l'impact dans les

22 mars 2022

Circulaire relative aux moyens d'intervention de la politique de la ville du 22 mars 2022

Poids : 835.94 Ko
Téléchargement [1] Favoris + [2]
Afficher/masquer la transcription

Circulaire relative aux moyens d'intervention de la politique de la ville du 22 mars 2022

Type d'actualites: Information générale [3]
Dates: Lundi 2 mai 2022 - 11:00
Thématiques: Politique de la ville - DSU [4]
Publié le 02 mai 2022

URL de la source (modifié le 02/06/2022 - 09:42): https://www.irev.fr/actualites-0/les-orientations-de-la-politique-de-la-ville-en-2022-de-letat

Liens
[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2022-03-22-circulaire_relative_aux_moyens_dintervention_de_la_politique_de_la_ville.pdf
[2] https://www.irev.fr/javascript%3A%3B
[3] https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316
[4] https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692